

LA DISPENSE DE TRAVAIL PENDANT LE PRÉAVIS

Aussi bien l'employeur que le salarié ont la possibilité de mettre un terme à la relation de travail qui les lie moyennant respect d'un délai de préavis.

Le délai de préavis correspond en principe à une période effective de travail.

Le salarié a néanmoins la possibilité de demander à être libéré de toute prestation de travail pendant cette période.

Notons que l'employeur peut aussi prendre l'initiative de la dispense de travail. La dispense doit alors être mentionnée dans la lettre de licenciement ou dans un écrit ultérieur. En cas de dispense de travail donnée oralement, le salarié doit exiger une confirmation par écrit.

Forme de la demande de dispense de travail

Le salarié adresse sa demande moyennant lettre recommandée à l'employeur.

Contenu de la demande de dispense de travail

Le salarié doit mentionner la date à laquelle il souhaite être dispensé de travail.

Effets de la dispense de travail

Lorsque la dispense de travail intervient suite au licenciement du salarié, elle est assortie d'un maintien du salaire, ainsi que des autres avantages dont dispose le salarié, exception faite des avantages liés au remboursement de frais occasionnés par le travail, comme par exemple les indemnités de repas ou les indemnités de déplacement et de trajet.

Toutefois, si le salarié reprend un emploi auprès d'un nouvel employeur, son ancien employeur ne devra lui verser que la différence de salaire entre les deux emplois pendant la durée de préavis restant à courir. Ce complément différentiel est soumis aux charges sociales et fiscales.

Le salarié qui démissionne peut aussi demander à être déchargé de travailler pendant le préavis.

Mais attention : L'acceptation par l'employeur de cette demande de dispense de travailler entraîne alors résiliation d'un commun accord du contrat de travail. A partir de ce moment l'employeur ne sera plus tenu de verser le salaire.



Demande de dispense de travail par le salarié

[Nom et adresse du salarié]

[Nom et adresse de l'employeur]

[lieu et date]

Lettre recommandée

Concerne : demande en vue de bénéficier d'une dispense de travail

Monsieur/Madame ^[a],

Par la présente, j'accuse bonne réception de mon licenciement avec préavis du _____ / j'ai l'honneur de revenir à ma lettre de démission du _____ .

Je vous prie de bien vouloir me dispenser de toute prestation de travail à partir du _____ , conformément à l'article L.124-9 du Code du travail .

Veuillez agréer, Monsieur/Madame ^[a], l'expression de mes sentiments très distingués.

[signature]

[a] La mention inutile est à biffer.

